



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1857

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon - Archives municipales et le laboratoire d'architectes, lutteurs, chercheurs et artistes (LALCA) concernant la valorisation d'un fonds d'archives sonores

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 7 JUILLET 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme POPOFF Sophia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/1857 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON - ARCHIVES MUNICIPALES ET LE LABORATOIRE D'ARCHITECTES, LUTTEURS, CHERCHEURS ET ARTISTES (LALCA) CONCERNANT LA VALORISATION D'UN FONDS D'ARCHIVES SONORES (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les Archives municipales de Lyon (AML) assurent une mission de collecte de fonds privés pour enrichir les archives publiques. Ces fonds privés proviennent de personnes privées, physiques ou morales : archives personnelles et familiales (érudits, architectes, photographes, artistes...), archives d'associations ou d'entreprises. Ces documents, qui intéressent Lyon et sa proche région, entrent aux archives sous forme de dons, d'achats ou de dépôts.

LALCA est un collectif d'artistes et d'architectes créé à Lyon en 2008. Au croisement des champs disciplinaires de la création artistique et de la recherche urbaine, LALCA, Laboratoire d'architectes, lutteurs, chercheurs et artistes, traverse les territoires de la métropole lyonnaise pour expérimenter et cartographier la ville avec les personnes en situation de mobilité, de précarité ou d'invisibilité et ainsi éclairer avec elles certaines réalités urbaines.

Les membres de LALCA forment un ensemble à la fois hétérogène et complémentaire où se dessinent des parcours personnels et professionnels singuliers : création artistique, architecture, urbanisme, recherche scientifique et développement culturel, médiation...

Constitué en association depuis 2008, LALCA garde une certaine souplesse dans sa forme, chacun participant à sa manière, s'engageant différemment dans un projet selon ses sensibilités et ses disponibilités. Ainsi, au gré des projets, s'ajoutent des personnes tout autant intéressées par le discours porté que par les méthodes déployées, tel un compositeur et réalisateur sonore, des chercheurs en architecture ou anthropologie.

La démarche de recherche par l'expérience portée par LALCA se fonde sur les récits de vies : entendre, comprendre et enregistrer les histoires et les expériences des personnes en temps précaire, pour participer à l'émergence d'une connaissance de la Ville, susceptible de déplacer nos modes d'habiter et l'ensemble des pratiques urbaines.

LALCA crée ainsi de nombreux portraits sonores des personnes rencontrées au cours de son travail de recherche et des œuvres sonores thématiques. Ces « Récits de vies » et « Polyphonies citadines » sont autant des œuvres que des matières de recherche.

En 2021, LALCA a fait don aux AML d'archives privées dont la particularité est d'être essentiellement constituée d'archives sonores très récentes. Ces archives ont été produites par l'association LALCA dans le cadre du projet « Hospitalité(s) / habiter / bains-douches » et concernent l'habitat et l'accès à l'eau à Lyon de 2018 à 2020.

Le projet de recherche débute en 2018 aux bains-douches municipaux Delessert (Lyon 7<sup>e</sup>), derniers de Lyon depuis la fermeture de l'établissement Flesselles (Lyon 1<sup>er</sup>) en 2016. Au moment du projet, les bains-douches Delessert sont accessibles à tout le monde,

gratuitement, de façon anonyme et sans condition (les enfants doivent être accompagnés), et ils sont ouverts du lundi au vendredi de 7 h 30 à 17 h 30.

Les membres de LALCA sont partis à la rencontre des usagers pour tenter de dessiner une cartographie sensible de Lyon par sa possibilité de l'accès à l'eau.

En 2022 les AML et LALCA souhaitent mettre en valeur cette recherche et les documents sonores qui en sont issus à travers :

- Une conférence conjointe AML – LALCA le 31 mai 2022 dans le cadre du mois de l'engagement organisé par l'Association des archivistes français, pour valoriser les liens entre archives et service de la société.
- Une installation d'écoute de 24 montages issus des collectes de LALCA auprès des usagers des baignoires - douche, dans la salle de lecture des AML, à partir du 13 octobre 2022 dans le cadre de la semaine de l'hospitalité.

Une convention entre la Ville de Lyon – Archives municipales et LALCA formalise les conditions d'organisation de ces 2 évènements.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

## **DELIBERE**

- 1- La convention établie entre la Ville de Lyon – AML et LALCA concernant la valorisation d'un fonds d'archives sonores est approuvée.
- 2- M. le maire est autorisé à signer ladite convention et tout document afférent, et à la mettre en œuvre.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET